

# Le Forestier

LIBERTÉ BIENFAISANCE CONCORDE



Publié dans les intérêts de l'Ordre Indépendant des Forestiers

VOL. I.

STE CUNÉGONDE, QUE., FEVRIER 1895

No. 2

## JOHN W. STOCKS, H. S.

John W. Stocks est né le 12 mars 1853, à Sherrington, comté de Napierville, P. Q. Il n'avait que onze ans lorsque son père est mort, laissant à ses soins sa mère et cinq enfants, dont John W. était l'aîné.

Son grand-père et son père, originaires d'Angleterre, ont été les premiers à s'établir comme fermiers dans cette partie de la Province. Après la mort de son père, il lui fallut soutenir sa mère et ses frères et la charge d'exploiter la ferme tomba principalement sur lui.

A cet âge tendre il dût renoncer à l'idée de fréquenter l'école et consacrer ses soirées à cultiver son intelligence.

A l'âge de 18 ans, commençant à être ennuyé de la vie des champs, et comme il désirait apprendre un métier, il confia la direction de la ferme à ses plus jeunes frères.

Nous le trouvons ensuite dans la ville de Troy, N. Y., faisant un apprentissage de 3 ans dans le métier de charpentier.

A l'âge de 21 ans, il se maria avec mademoiselle Libbie M. Oliver de Troy, N. Y., dont il eut deux fils et deux filles. Son fils aîné, imprimeur de son métier, vient d'envoyer sa demande et s'attend à devenir membre du noble O. I. F. M. Stocks appartient à plusieurs

Associations Fraternelles, mais il se dévoue surtout aux intérêts de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Pendant plusieurs années il a fait le service, avec beaucoup d'habileté, dans les départements du Feu et de la Police de Sherbrooke.

rempli diverses fonctions à l'entière satisfaction de ceux qui l'ont employé.

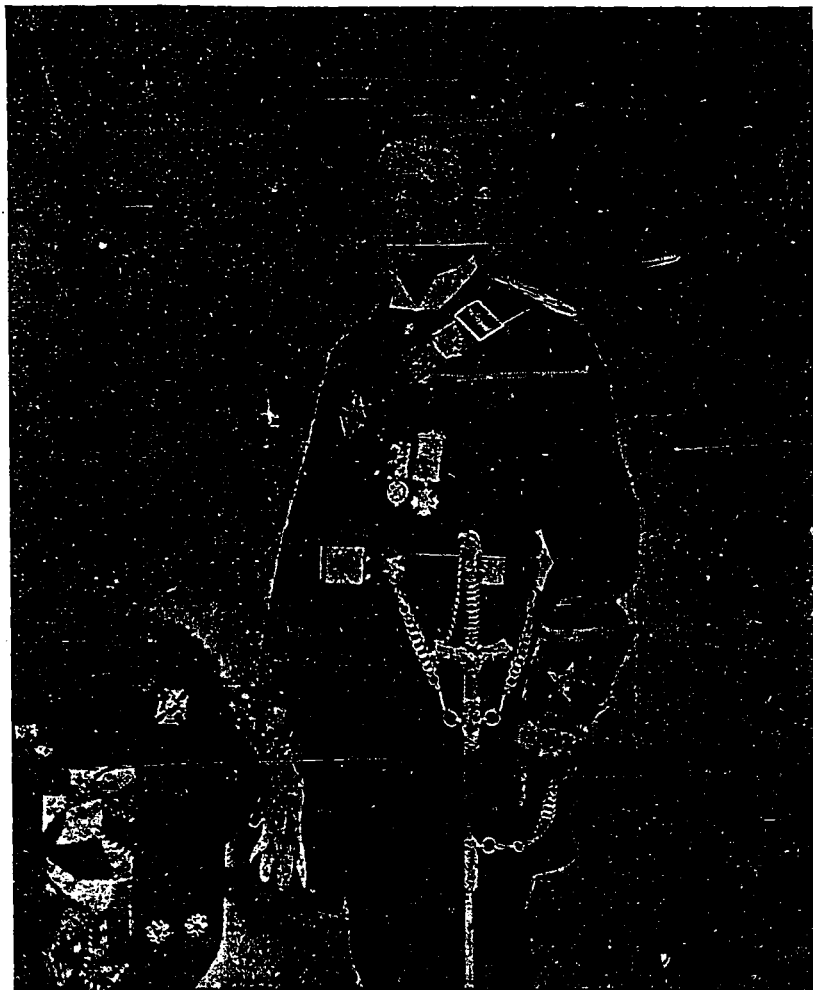
Il a été admis membre de l'Ordre Indépendant des Forestiers le 17 avril 1885 ; il a été l'un des membres fondateurs et l'un des organisateurs de la Cour Prince-Albert, No 149. Il a

occupé tout d'abord la charge de Député de Cour du Haut Chef Forestier qu'il a remplie pendant 2 années ; puis celle de secrétaire-archiviste également pendant 2 années et enfin celle de secrétaire-financier qu'il remplit depuis 6 années. Confrère Stocks n'a pas manqué une seule assemblée depuis l'organisation de la Cour.

Il fut élu représentant à l'assemblée de la Cour Suprême tenue à Montréal, le 20 août 1887 dans le but de demander à la Cour Suprême d'instituer une Haute Cour dans la Province de Québec.

Il n'y avait à cette époque dans la Province que 10 Cours, comptant 280 membres, et les représentants, qui étaient peu nombreux, se montrèrent peu favorables au projet, surtout quand à peine la moitié des représentants se montraient disposés à appuyer

cette demande. Néanmoins, la Haute Cour fut instituée et confrère Stocks fut unanimement choisi pour remplir la position responsable de Haut Secrétaire de cette Cour, poste auquel il a été tous les ans réélu sans opposition.



JOHN W. STOCKS, HAUT SECRÉTAIRE.

Confrère Stocks se vante, et avec raison, d'être fils de ses œuvres en fait d'éducation, un membre de l'église Anglicaine, et en politique, un conservateur-libéral. Depuis 18 ans qu'il habite la ville de Sherbrooke, il a

Homme fertile en ressources, il est admirablement doué pour la charge qu'il occupe, et il a beaucoup contribué à maintenir la Haute Cour ainsi que sa Cour subordonnée dans l'état florissant où elles se trouvent à l'heure qu'il est.

Depuis sept ans qu'il remplit les devoirs de Haut Secrétaire, les Hauts Chefs Forestiers qui se sont succédés ont parlé en termes des plus élogieux de la manière digne et habile dont il s'est acquitté de sa tâche. On l'appelle avec raison l'orateur silencieux de la Haute-Cour de Québec. Il porte un très vif intérêt à l'Ordre et il serait disposé à consacrer à l'œuvre des Forestiers vingt-quatre heures par jour si c'était nécessaire.

Nous espérons qu'il remplira encore longtemps les fonctions dont il s'acquitte d'une manière aussi satisfaisante.

### DES MEMBRES

Les membres de l'Ordre en cette province sont en relations continues avec plusieurs classes de membres et j'ai pensé qu'une courte description d'eux pourra en général intéresser tout le monde.

La première classe de ces membres est composée de tous ceux qui joignent une Cour par politique; c'est-à-dire lorsqu'ils voient que cette Cour est prospère et que les affaires y sont bien conduites. Lorsqu'ils en font partie, jamais vous ne les voyez aux assemblées de la Cour, mais ils trouvent faute dans tout. Ils deviennent membres pour en retirer les bénéfices en cas de maladie et de décès, et ils critiquent ceux de leurs confrères, moins fortunés qu'eux, qui en tombant malades, réclament les bénéfices qui leur sont justement dûs.

Une autre classe est composée de membres appartenant en même temps à d'autres sociétés. Leurs autres sociétés sont leur premier amour; et aussi supérieur que soit l'Ordre Indépendant des Forestiers, ils cherchent à trouver des défauts où il n'y en a pas. Et quand ils n'en trouvent point, ils nous disent que nos rapports quant aux membres et aux finances sont faux. En un mot, que notre Ordre qui a résisté à un grand nombre d'épreuves et d'années, qui repose sur des fondations solides, n'est rien que chiffres sur le papier.

Et comme troisième classe, des membres désirables qui ont besoin d'être stimulés. Ils ont l'enthousiasme, mais rien pour l'appuyer.

S'ils sont un tant soit peu éloignés du bureau du secrétaire, notre constitution, nos règlements, nos taux d'entrée et de cotisations, nos bénéfices, etc. etc., sont pour eux rien que du grec. Ils parviennent parfois à intéresser un candidat, mais ne peuvent point lui donner le prix d'initiation ou le montant à payer chaque mois. Alors, ils conseillent à leur candidat d'aller voir le Secrétaire de la Cour, et parfois il ne s'y rend point et lorsqu'il s'y rend son enthousiasme à entrer dans l'Ordre est tellement refroidi qu'il est parfois impossible au Secrétaire de le rechauffer.

Tels confrères devraient avoir constamment sur eux une constitution de l'Ordre, l'étudier à loisir afin de pouvoir répondre immédiatement aux questions qui pourraient leurs être posées; car parfois dans le retard de renseignements, un agent salarié d'une compagnie quelconque d'assurance leur coupera l'herbe sous les pieds.

Pour terminer, je vais essayer de décrire ce que j'appelle un membre modèle. Il est au courant de tout ce qui concerne l'Ordre en général et connaît pas cœur les différents taux d'assurance et les bénéfices qui en dérivent. Il est également au courant de tout ce qui concerne les autres sociétés fraternelles, dans le but de se mettre en défense contre toute attaque; mais il n'offense jamais son adversaire en lui disant certaines vérités. Il assiste à toutes les séances de sa Cour et est toujours prêt d'accepter n'importe quelle charge, lorsque c'en est le désir de ses confrères. Il ne laisse jamais passer l'occasion de parler de l'Ordre à ses amis et connaissances et il fait toujours entrer dans sa Cour que des personnes dont il n'aura point un jour ou l'autre à rougir.

PATRIA BELGICA.

### SECOURS EN MALADIE

Parmi les amendements projetés à l'Acte d'Incorporation, il en est un surtout qui nous semble malheureux, c'est celui qui changerait le système actuel de la Caisse des Secours en Maladie et pour Funérailles.

Un tel changement aurait pour effet, nous semble-t-il, de nuire considérablement aux progrès de l'Ordre, particulièrement en cette province. Un grand nombre de mem-

bres sont entrés dans l'O. I. F. parce que la Caisse des Secours en Maladie y fonctionne sur un système qui rend le paiement des bénéfices absolument certain par suite de la solidarité qui existe entre toutes les Cours de l'Ordre.

Il arrive en effet dans d'autres sociétés où cette caisse est administrée par les Cours locales qu'à un moment donné certaines Cours n'ont pas les fonds nécessaires pour payer tous leurs malades.

On invoque comme raisons de ce changement proposé que les bénéfices seraient payés plus promptement et que les juridictions subordonnées prendraient une part plus active à l'administration des affaires de l'Ordre, mais ces avantages ne peuvent compenser, à nos yeux, ceux du système actuel, qui est reconnu tellement supérieur par d'autres sociétés qui fonctionnent aujourd'hui sous le système proposé, qu'elles sont en voie de l'adopter.

Le Haut Comité Permanent de cette Province a pris l'initiative d'un mouvement pour s'opposer à tout changement à l'Acte d'Incorporation, et nous invitons toutes les Cours subordonnées à seconder ce mouvement en faisant connaître au Chef Suprême leur opinion à ce sujet.

### Personnel

Le Conseil de Ville de St-Jérôme vient de faire une bonne acquisition en la personne de notre confrère S. G. Laviolette, D. C. H. C. F. de la Cour Labelle, No 851. *The right man in the right place.*

Confrère Cyrille Bisson, trésorier de la Cour Laval, No 1291, vient d'être ré-élu pour la troisième fois maire de la paroisse de St-Vincent de Paul (Isle Jésus). Nos félicitations.

Nous apprenons également avec plaisir que le Dr Ouimet, médecin-examineur de la même Cour, a été élu maire du village de Ste-Rose à l'unanimité. La Cour Laval a sa large part d'honneurs municipaux.

Notre confrère A. Fiset, de la Cour Champmain, No 663, a été l'heureux gagnant du gros lot au dernier tirage de la loterie des Arts. Comme il n'est pas ambitieux, il désire que semblable chance lui arrive le plus tard possible dans l'O. I. F.

## Correspondance

COUR ST-MICHEL, No 1193.

A Victor Morin, H. C. F.

Mon cher chef,

Il y a quelques minutes je rencontrais notre aimable secrétaire, confrère John W. Stocks, qui me fit part du magnifique projet de votre journal.

Ce projet, qui doit être mis à exécution dans quelques jours, est donc la fondation d'un journal dont la mission sera la diffusion des nobles principes de l'Ordre Indépendant des Forestiers parmi nos populations de la province de Québec?

Bravo! Voilà qui dénote de la part des promoteurs de cette œuvre un esprit d'entreprise ou plutôt de sacrifice (car c'en est un) digne de la cause que le nouvel organe sera appelé à défendre.

Vous l'avez bien compris, mon cher Chef, le champ d'exploitation est immense et la cause des Forestiers est digne de l'attention de tout citoyen, quelque soit la position qu'il occupe dans la société.

Aussi, saluons-nous avec satisfaction ce nouveau compagnon du travail. Et puisse-t-il, sous une intelligente direction, ne jamais s'écarter de la voie de l'honneur et du devoir. Que ses colonnes se remplissent tous les mois de quelques notes sur le travail qui s'opère dans chaque Cour subordonnée, à travers votre juridiction, ce qui ne manquera pas de créer un beau sujet d'émulation, dont on conçoit facilement le précieux avantage.

Avec votre permission, mon cher Chef, je profiterai de la présente pour vous donner quelques notes sur les travaux de notre Cour.

La Cour St-Michel fut fondée, à Sherbrooke, le 14 novembre 1892. Le 18 juin dernier, nous avions la douleur de perdre un de nos membres fondateurs, confrère A. H. Camirand. Quatre membres nous ont quitté pour s'adjoindre à d'autres Cours. Enfin, après deux années d'existence, notre secrétaire financier fait rapport pour cent-onze membres, *in good standing*.

Pas mauvais, n'est ce pas?

Bien à vous en L. B. et C.

F. H. H.

## Condolances

St-Vincent de Paul, 29 janv. 1895

Cher monsieur et confrère,

A une assemblée régulière tenue le 23 du courant, la Cour Laval, No 1291, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Proposé par Fr. J. T. Dorais, secondé par Fr. Edward Kenny que les membres de cette Cour ont appris avec un

vif sentiment de regret l'épreuve à laquelle viennent d'être respectivement soumis leurs frères G. B. Papineau Député de cette Cour et Député Provincial, Cyrille Bisson, Trésorier, et Joseph Demers, Orateur, par la mort prématurée d'un enfant tendrement aimé.

Qu'ils désirent offrir à leurs dignes frères leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de les frapper dans leurs affections.

Proposé par Fr. G. S. Malépart, secondé par Fr. Dr Pomerville, que nos sympathies soient particulièrement offertes à mesdames G. B. Papineau, Cyrille Bisson et Joseph Demers et aux autres membres des familles en deuil.

Que copie des présentes résolutions soit envoyée aux familles éprouvées et à la presse.

Par ordre,

J. T. DORAIS,

Secrét.-Arch.

## INJUSTES ATTAQUES

Nous sommes en ce moment plus que jamais l'objet d'injustes attaques de la part de certaines sociétés de secours mutuel que notre prospérité toujours croissante empêche de dormir. Il nous semble pourtant que la fraternité devrait être mieux comprise par elles, et que si leur but est réellement de venir en aide à l'humanité, leurs efforts devraient tendre à ce but plutôt qu'à créer des rivalités entre sociétés sœurs.

L'idée du secours mutuel est en effet si noble et si belle que toutes les sociétés qui s'y consacrent devraient avoir au moins du respect les unes pour les autres. Aussi l'O. I. F., n'a-t-il jamais attaqué une société sœur; il a pu différer d'avis avec elles sur l'application du principe de la mutualité, mais il les a toujours traitées avec respect et courtoisie.

À quoi sert de jeter l'insulte et de répandre la colombie? Ces armes tournent toujours contre ceux qui

les emploient. Le public impartial ne se contente pas d'entendre les accusations, mais il examine si elles sont fondées; bientôt il juge la question et laisse crier les insulteurs. C'est sans doute la raison de notre prospérité en dépit des attaques incessantes dirigées contre nous, et c'est un fait remarquable que chacune de ces attaques a produit une augmentation dans le nombre de nos adhérents.

On a d'abord commencé à attaquer notre système financier, et après s'être convaincu qu'on ne pouvait réussir de ce côté, on soulève depuis quelque temps la question religieuse.

Allons, l'Ordre est-il plus mauvais aujourd'hui qu'il n'était il y a cinq, dix, ou vingt ans? Les prêtres qui le favorisent en n'y voyant qu'une institution financière des plus recommandables, et ceux qui y sont enrôlés sont-ils donc des apostats?

Un peu plus de justice, messieurs des sociétés sœurs; si vos systèmes financiers sont réellement recommandables, vous prospérerez tout autant sans nous attaquer, car voyez-vous, vous nous faites par ce moyen une réclame inouïe; l'augmentation prodigieuse du nombre de nos membres en est la preuve.

## Nouvelles Cours

Institué en cette Province en Janvier 1895.

COUR DESSAULLES, No. 1732, St-Hyacinthe.

Instituée le 17 Janvier 1895, par Victor Morin, H. C. F.

Député de Cour: Albert Morin, St-Hyacinthe.

COUR CAZAVILLE, No. 1734, Cazaville.

Instituée le 8 Janvier 1895, par J. L. Rose, D. G. H. C. F., et J. S. X. Dusseault, D. G. H. C. F.

Député de Cour: A. N. Castagnier, Cazaville.

COUR CHIEFTAIN, No. 1735, Montréal.

Instituée le 19 Janvier 1895, par Victor Morin, H. C. F.

Député de Cour: T. J. Bates, 91 rue Milton, Montréal.

## A nos confreres en L. B. C.

## LINGE NORMAL DE LIN EN TISSU ENTRELACÉ

Le Linge Normal de Lin est recommandé à tous comme le vêtement le plus hygiénique et le meilleur pour la peau.

La toile garde le corps dans une douce chaleur. Elle rend la peau moins sujette aux froïds. Le Linge Normal en tissu de Lin entrelacé est en tout conforme aux principes de l'habillement rationnel et pratique, récemment démontrés et motivés par les autorités médicales les plus renommées, d'accord en cela avec le célèbre Curé Kneipp, qui le réclame comme l'une des conditions indispensables de la santé.

(Demandez à ce sujet notre pamphlet pour des observations plus détaillées.)

## ARCAND FRERES

Seuls dépositaires pour le Canada des Toiles Hygiéniques Kneipp  
No 111 Rue St-Laurent

## Le Forestier

JOURNAL MENSUEL

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATION  
DU FORESTIER

Imprimé par POIRIER, BESSETTE & C<sup>ie</sup>  
No 516 Rue Craig, Montréal

Abonnement: - 25 cts par année  
Payable d'avance

Le tarif des annonces sera donné sur demande.

Adressez toutes correspondances :

" LE FORESTIER "

B. P., Boite 2309

MONTRÉAL

STE-CUNÉGONDE, FEVRIER 1895

### AVIS

*Par suite du retard involontaire apporté dans la livraison du premier numéro de notre journal, un grand nombre de Cours n'ont pu le recevoir avant leur dernière séance de Février et décider de leur abonnement. Pour cette raison, nous adressons de nouveau le présent numéro à tous les Forestiers de cette province, soit personnellement pour ceux dont nous avons les adresses, soit par l'entremise des Députés de Cour pour les autres; mais à l'avenir ceux-là seuls qui nous auront fait parvenir le montant de leur abonnement par le Secrétaire Financier de leur Cour seront entrés sur notre liste d'expédition.*

### COUR JEANNE D'ARC

Le grand banquet donné au Richelieu par la Cour Jeanne d'Arc, 1650 I. O. F., a obtenu un succès considérable. J. B. Dery, chef de la Cour, présidait la table d'honneur, ayant à ses côtés l'hon. James M. Shane, les échevins C. Beausoleil, Hurteau, Dupré, A. Lamarche, ex échevin, ainsi que les D. S. C. F. Raymond, Dussault, Lavalée, Breton, Gosselin; ces deux derniers avec les confrères Pelletier et Kelly en costumes de Forestiers Royaux, ainsi que plusieurs autres ont fait de magnifiques discours dans l'intérêt de l'Ordre. • Nous devons des remerciements à ces messieurs, ainsi qu'aux Cours sœurs qui ont bien voulu envoyer des représentants, à tous nos amis qui ont bien voulu assister à ce banquet, aussi à messieurs les organisateurs et autres confrères de la Cour. Durant le concours de la Haute Cour, notre Cour a initié cent soixante-dix-neuf membres.

Par ordre,

Jos. THOUIN,

Sec. Arch.

1120 Ontario.

Cour Jeanne d'Arc 1650, O. I. F.

### AVIS OFFICIELS

Les Cours voudront bien se rappeler que le pouvoir d'initier les membres au taux de la Charte expire avec le temps du concours; après le premier de Mars on devra charger aux candidats les honoraires ordinaires d'initiation.

### PRIX DU CONCOURS.

Les Cours ou les membres qui aspirent aux prix offerts par la Haute Cour pendant le temps du concours doivent produire leurs réclamations en la forme voulue entre les mains du Haut Secrétaire, John W. Stocks, à Sherbrooke, avant le vingt de Mars, sous peine de forfaiture.

VICTOR MORIN, H. C. F.

JOHN W. STOCKS, H. S.

*Nous avons reçu quelques abonnements individuels; pour ceux qui ne sont pas membres de l'Ordre, c'est parfait, mais pour ceux qui appartiennent à une Cour, il est désirable qu'ils s'adressent à leur Secrétaire-Financier; autrement il pourra se produire des erreurs.*

### ÇA ET LA

Notre journal semble avoir été bien accueilli partout; nous avons reçu un grand nombre d'adhésions et de félicitations.

Le comté de Bonaventure est mûr pour l'O. I. F.; une Cour doit s'ouvrir prochainement à New Carlisle.

Le projet formé à l'ouverture de cette année forestière de surpasser en nombre la Haute Cour du Michigan est en voie de se réaliser. Encore un effort et nous occuperons la deuxième place parmi les Hautes Cours de l'Ordre.

La Cour Champlain, No 663, a publié un joli Calendrier à l'usage de ses membres; les jours des séances y sont indiqués et on y trouve plusieurs autres renseignements utiles. Cette idée est excellente et nous encourageons les autres Cours à la mettre en pratique.

Le Haut Comité Permanent s'est assemblé à Farnham le 11 février pour la dépêche des affaires, et plusieurs questions importantes ont été traitées. Faute d'espace, la publication des minutes de cette assemblée est remise au prochain numéro.

Le travail accompli en cette Province pendant le mois de décembre dépasse tout ce qui a été fait jusqu'ici. Sur 554 demandes d'admission qui ont été présentées, 508 ont été acceptées, tandis qu'Ontario, avec un nombre de Cours environ quatre fois plus grand n'en a eu que 570; Michigan, notre rival, en compte pour sa part 354 et n'a, paraît-il, jamais mieux fait. Continuons dans la même proportion pendant deux mois seulement, et la victoire est à nous.

*La Croix*, journal des bons combats, publiée avec délices tout ce qui s'attaque à l'O. I. F. Comme modèle de grossièreté, de haine jalouse et de sottises personnelles, la correspondance de son "crucifère," publiée la semaine dernière, est des mieux réussies. Ces aliments sont d'ordinaire indigestes pour un journal; notre confrère devrait se défier, il a failli en crever dernièrement, il est à peine en convalescence aujourd'hui.

Les avis de convocation des délégués à la prochaine assemblée de la Cour Suprême à Londres, le 1er août prochain ont été émis; la Province de Québec a droit à douze représentants. Ceux d'entre les délégués élus qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se rendre à l'assemblée voudront bien en donner avis au Haut Secrétaire le plus tôt possible, afin que les surnuméraires puissent être avertis en temps utile pour se préparer au voyage.

La nouvelle édition française du Rituel sera prête sous quelques jours et devient la seule édition autorisée du Rituel de l'Ordre. Tout ce qui pouvait froisser les susceptibilités religieuses des membres en a été soigneusement retranché, et particulièrement tout ce que l'Eglise catholique trouvait à reprendre dans l'ancien rituel; il contient une cérémonie abrégée pour l'initiation des membres; le caractère employé est gros et facile à lire. Nous recommandons à toutes les Cours de s'en procurer au moins un exemplaire afin de corriger leurs anciens rituels sur celui-ci.

*N. B.—On trouvera les Echos des Cours à la huitième page.*

## A. MONGEAU

Horloger, Bijoutier, Opticien

ET GRAVEUR GENERAL

12 RUE ST-LAURENT, - - MONTRÉAL

(Entre les rues Craig et Vitré)

# THE FORESTER

## English Department

### The Forester

A MONTHLY JOURNAL

Published by THE FORESTER PUBLISHING COMPANY

Printed by POIRIER, BESSETTE & Co  
No 516 Craig St., Montreal

Subscription: - - 25 cts per year  
Payable in advance

Advertising rates make known on application.

Address all correspondence:

"THE FORESTER"

P. O. Box 2309

MONTREAL

STE-CUNEGONDE, FEBRUARY, 1895

### NOTICE

*On account of unavoidable delay in the distribution of the first number of our journal, a great many Courts have not been able to receive it before their last meeting in February and decide to subscribe for the same. For that reason, we now mail again the second number to every Forester in this Province, either personally to those of whom we have the private address, or by the channel of the Court Deputies for the others; but in the future, those alone who shall have remitted the amount of their subscription through the Financial Secretary of their Court shall have their names entered on our mailing list.*

### OFFICIAL NOTICES

Courts will please take notice that the dispensation granted to initiate members at charter rates has expired with the time fixed for the competition; after the first day of March, applicants will have to be charged with the ordinary initiation fees.

### COMPETITION PRIZES.

All Courts or members who are entitled to any of the prizes offered by the High Court during the time of the competition must file their claims on the required form, with the High Secretary, John W. Stocks, at Sherbrooke, before the twentieth day of March, or shall *ipso facto*, forfeit their claims.

VICTOR MORIN, H. C. R.

JOHN W. STOCKS, H. S.

### JOHN W. STOCKS, H. S.

All the members of this Province know the popular High Secretary, at least by name. Our readers will be pleased to see his likeness on the first page of this issue.

Bro. John W. Stocks, was born on March 12th, 1853 in Sherrington, County of Napierville, P. Q.

When the subject of our sketch was but eleven years old, his father died leaving to his care his widowed mother who had five children, of whom John W. was the oldest.

His grand father and father having come from England and being the first settlers in that neighbourhood as farmers, the duties of carrying on the farm to support his mother and brothers devoted principally on him. At that early age he had to give up the idea of attending school, thus neglecting his education except what could be learned evenings.

At the age of 18 becoming weary of farm life, and having a desire to learn a trade, the farm was left to the care of the younger brothers, and we next find him in the City of Troy, N. Y., serving a three years apprentice to a carpenter trade.

At the age of 21 he is married to Miss Libbie M. Oliver of Troy, N. Y., by whom he has 2 sons and 2 daughters; his oldest son being a printer by trade has just sent in his application and expects to be a member of the great I. O. F.

He belongs to many Fraternal Societies, but his earnest devotion and time is given to the Independent Order of Foresters in preference to all others.

He has served in the Fire and Police departments of the City of Sherbrooke for several years in active service with marked ability.

Bro. Stocks prides himself and very justly on being a self educated man a member of the English Church and in Politics a liberal-conservative; during the last 18 years he has resided in the City of Sherbrooke and has filled several callings to the entire satisfaction of his employers.

He first became a forester on

April 17th, 1885, being a charter member and organizer of Court Prince Albert, No. 149; was commissioned the first Court Deputy holding that office for 2 years, recording Secretary 2 years, and Financial-Secretary for the past 6 years, not missing one meeting since the Court was organized.

Being elected a representative to the Supreme Court meeting held in Montreal on August 20th, 1887, to petition the Supreme Court to establish a High Court for the Province of Quebec. There being at that time only 10 Courts with a membership of 280, and the few representatives, showed but little interest in the question of forming a High Court, not more than one half being in favor. However the High Court was instituted and in selecting officers to run the High Court, he was unanimously chosen to fill the responsible position of High Secretary, an office to which he has been annually and unanimously re-elected. Being a man of fertile resources, he is admirably adapted for his position and has been largely instrumental in putting the High Court, as well as his Subordinate Court in their present flourishing condition.

During the seven years he has discharged the duties of his important office with marked acceptance and ability, successive High Chief Rangers and High Auditors have spoken in terms of unqualified praise of the manner in which the work of the High Secretary's office has been promptly done. He is justly called the silent orator of the High Court of Quebec, but having an abundant love for the Order, he is willing to devote 24 hours per day, if necessary to the great cause of Forestry.

May the High Court long enjoy the loyal services of its High Secretary.

*We have received a few personal subscriptions; this is right enough from parties who are not members of the Order, but as to members of a Court, they should apply to their Financial Secretary, as otherwise mistakes may happen.*

### A MODEL GATHERING

A meeting of the High Standing Committee was summoned to meet in Farnham on February 11th, six members out of the seven responded to the call, and settled down to work at 7.30 P. M., and considerable business of importance was considered and disposed of.

A messenger arrived at 10 o'clock saying that officers of Court Yamaska No 292 were ready for installation. The H. C. R. being pleased to declare a recess, accompanied the messenger and the High Court officers to the Hall and installed the officers of Court Yamaska into their respective offices.

The Brethren of Court Yamaska then tendered to the High Court officers and visiting Brethren a cordial invitation to attend a banquet, and ample justice was done to the many good things which were set before us.

The chairman then called upon the H. C. R. for a speech to which he responded in his usual happy manner, followed by the other officers each in their turn.

The Brethren dispersed at midnight by singing "Au'd Land Syne," all feeling happy to have been there.

The High Court officers returned to their labour, and after giving each question due consideration, closed their meeting at 2.15 o'clock a. m.

As the High Court officers do not meet each other very frequently, the Doctor said that it was lost time in bed; the H. C. R. and High Treas. did not believe him however. The High Counsellor left Farnham singing "Will not go there any more." (What about the High Secretary and the P. H. C. R.'s companion?)

Considerable work was done, the report of which will appear in another issue.

### Correspondence

To the Editor of the Forester.

Dear Sir,

As a member of the Independent Order of Foresters for some years standing, I desire to congratulate you on your enterprise in giving us a journal in the Province of Quebec, devoted to the interests of our noble Order.

I am a member of several fraternal organizations, and do not know of a similar order that has met with such gigantic success, and has done so much good work as the Order whose cause you represent. The rapid strides it has made during the past few years with its immense increase of membership, marks it as the most prosperous, popular and up to date organization in existence, and I trust it may continue on its march prosperity.

I would like however to see more of our members take a greater interest in the good work, by inducing their friends and acquaintances to join the Order and take a little more responsibility on their shoulders in the matter of further increase of membership.

An immense number of people could be induced to join, who are at present totally ignorant of the advantages and benefits derived from this and similar organizations. They need educating up to the system of beneficiary co-operation. It is therefore the moral bounden duty of every member of the various Fraternal Orders, and of the I. O. F. in particular, to induce any person of good moral habits, that is physically qualified, to become a member of their Order.

The mission of insurance cannot be too highly estimated, and a living fact, the truest fraternity, is represented by the beneficiary Order. By them, an immense army of people are aided annually at the most trying times, and many people, comfortably well off, find this help greatly needful.

I trust these few lines may be the cause of a large increase of membership in the various Courts throughout the Province, and that every member will do his level best to increase the present membership of the Order, and help to make the I. O. F. the greatest and best fraternity in the land.

Wishing your journal great prosperity,

I am dear Mr. Editor,  
Fraternely yours  
in L. B. and C.  
J. P. COUILLÉ.

### Dedication and Presentation

Court Good Cheer was instituted by John W. Stocks, H. S., on February 19th, 1891, with nineteen Charter Members, and we have now one hundred and four members, never having lost a member, neither have we had one suspended.

Last summer we started building a hall at a cost of twelve hundred dollars. The building is 28 feet wide by 50 feet long, the first floor is all in one room with stage and fixtures suitable for dramatic entertainments. On the second floor is the lodge room with two ante-rooms.

When the building was completed we owed five hundred dollars on it, which has been reduced to two hundred and fifty.

On January 29th, this beautiful hall was dedicated to the work of Independent Forestry by Bro. John W. Stocks, H. S., assisted by Bro. C. A. Miller, H. T., and Bro's. from Courts Coaticook, Waterville and Compton. After the ceremony was over a grand

dramatic entertainment was given in the large hall below, by members of the Court and their wives, at which seventy-five dollars was taken.

On February 19th, we celebrated our fourth anniversary by giving to members of our Court and their families an oyster supper and dance. After the oysters were disposed of and all were assembled below, Bro. Buckland, C. R., invited Bro. H. F. Pope, F. S., to assist him on the stage. When Bro. Pope went forward, the curtain was raised and a beautiful parlor set was seen upon the stage. Bro. Buckland in a neat speech presented this set to Bro. Pope on behalf of the Court. Bro. Pope although taken by surprise and very evidently affected, thanked the members in a very fitting manner.

The next thing was dancing "when some of our oldest members as well as the young took part," which was kept up until one o'clock, when all went home satisfied.

ED. B. POPE, R. S.

### NOTES

Forestry Booming!

Court Rockland No 146, report 26 candidates ready for next meeting.

The H. Sec. received a friendly call from Bro. Fred G. Kearns, of Montreal.

All Courts and members seem to be working in earnest to secure one of those cash prizes offered by the High Court of Quebec.

A meeting of Court Magoz No 1216 I. O. F., was held in their Hall, last meeting in January, when two members were initiated and three applications received and accepted, making 8 members for January. Who, says the new C. D. H. C. R. Bro. Lapointe, is not a hustler.

The High Court of Quebec is entitled to send 12 representatives to the Supreme Court to be held in London, England, in July, and those who have been elected and cannot go, will confer a favor by notifying the High Secretary as early as possible, so that the alternates can have time of embracing the opportunity, which is offered seldom in a man's life time, to prepare to fill the vacancy.

Wanted a correspondent in each subordinate Court to send in a few items each month for our own Forester to Bro. J. W. Stocks about Forestry or otherwise. We claim your support to assist us to make our paper a grand success, and give you promptly all Forestry news possible to be obtained from all over the Province. Let us hear from Courts Temiscouata and Montjoli, they are far from us, but near to our heart.

## Chit-Chat

The High Standing Committee held a meeting in Farnham on February 11th, at which several questions of importance were discussed. For want of space, the report will only appear in the next issue.

Remember that the I. O. F. is a fraternal society as well as beneficiary. So we sincerely hope that the members who advertise their business in "The Forester" will be amply repaid of such investment by the support they will have from foresters.

Quebec ranks a very good second in applications for membership for December, being only beaten by Ontario, and is making headway for the second place in the Order.

With 1895, the Independent Order of Foresters attains its majority. The Order was founded at Newark, N. J., in 1874. Now is the time to show that we are men.

During the twelve months just expired, 14,000 additional members have been enrolled and we have added \$300,000 to our reserve fund.

There is room for thorough satisfaction at this result.

The second edition of the "History of the Order" is in the printer's hands, and will soon be ready for distribution. It is a valuable work and is worth ten times the price asked for it. A copy should be in every Court room for reference.

A Kentucky woman recently brought suit against a railroad for killing her horse and her husband. She got \$150 for her horse and one cent for her husband.—*N. Y. Tribune.*

This husband must be of the kind who says: "There aint nothin' in insurance for me; my wife and youngsters can get along after I'm gone best way they can; can't ketch me in any such schemes; don't believe in em."

We call the attention of the membership to the proposed change in the Act of Incorporation concerning the Sick and Funeral Benefit Class. In our opinion such a change would be greatly detrimental to the Order, as a large portion of the members have been induced to join the I. O. F. on account of the solidity and safety of payment of the Sick Benefits. The High Standing Committee have taken a move in view of opposing any such change, and we hope that all the Courts of the jurisdiction will give them a helping hand in the matter.

## Queries and Answers

(Under this heading we will answer to the best of our judgment to questions concerning the Constitutions and Laws, Rules and Usages of the Order, but these answers cannot be considered as official, being only the expression of our own judgment.)

Does Sec. 151 (2) mean that a Court Physician in Montreal must attend any Forester in the city?

This section strictly applies to localities where only one Court is in existence. In large cities like Montreal, we do not consider that a physician is bound to attend others than the members of his Court, and those who may belong to other Courts out of the city, and are taken sick in his jurisdiction.

## New Courts

Instituted in the Province of Quebec in January, 1895.

COURT DESSAULLES, No 1732, St-Hyacinthe.

Instituted on the 17th day of January, 1895, by Victor Morin, H. C. R.

Court Deputy: Albert Morin, St-Hyacinthe.

COURT CAZAVILLE, No 1734, Cazaville.

Instituted on the 8th day of January, 1895, by J. L. Rose, G. D. H. C. R., and J. S. X. Dusseault, G. D. H. C. R.

Court Deputy: A. N. Castagnier, Cazaville.

COURT CHIEFTAIN, No 1735, Montreal.

Instituted on the 19th of January, 1895, by Victor Morin, H. C. R.

Court Deputy: T. J. Bates, 91 Milton St., Montreal.

## A gallant Court

COURT WINDSOR HILL No 286.

This Court was instituted in the year 1887, with 18 Charter Members, although its progress was slow for a time, owing partly to not having a proper Hall to meet in, and partly through not being visited by high officers to give us a word of encouragement, but as time moved on we overcame these difficulties, and to day we can boast of a membership of 102 brothers in good standing with several applications on the table.

We had the pleasure lately of initiating into the mysteries of Forestry Mr P. F. Dooley and Mr A. A. Briggs, the very popular Superintendent and assistant Superintendent of the Canada Paper Company's Works, located in this village.

During the past 7 years, we have had the sad duty to perform of following two brothers to their last resting place.

Bro. John Dunlop, Chief Ranger for the past 18 months, has been one of our most successful chiefs, having initiated during the past year 33 members. In the person of Bro. Sheldon Rankin, we boast of having the most

perfect Financial Secretary in the Province. Our Recording Secretary, Bro. David McCullough, is also a model secretary.

Bro. Adam Scott, our Chaplain, is simply perfection, we can truly look to have the blessings of Heaven rest upon our labors. A few Brothers who are worthy of mention as being true workers in building up our Court from its inception are John McMurray, Alfred Witty, H. Moore, J. A. McHardy, C. A. Miller, Thos. Farquhar, Allan McLean, A. W. Sykes, Ovid Hicks, James McCullough, Henry Gardner and Robert Farquhar.

As it requires 126 members to entitle a Court to 3 delegates to the High Court, we are making an effort for this before the High Court meets and we think we will get there.

Forestry never looked brighter than at the present time. The election of Bro. Victor Morin, of Montreal, to the highest position in the gift of the brotherhood of this Province, has certainly given our Order a great impetus as many of our French compatriots are seeking admission into our noble Order during the past few months. Every new member who joins our Order increases our security, so let us push the good work forward until misfortune has no more wants to relieve, and sorrow no more tears to dry.

"Ignorance is the mother of many evils."

True, especially ignorance of Life Insurance.

"A bad policy is mighty poor backing for a good principle."

But think how a good principle goes with a good policy,

Such a principle is the determination to get, and keep insured.

And such a policy is that of I. O. F.

**THEO. A. GROTHE**  
Manufacturer' Jeweller  
CLOCKS AND WATCHES IMPORTER  
95½ St. Lawrence Street  
MONTREAL

Ant. W. M. Kelly. W. M. F. Kelly.  
Auditeur de la Haute Cour, I. O. F.

**KELLY FRERES**  
ENTREPRENEURS  
No 617 rue St-Andre  
Réparations exécutées promptement.

**J. L. H. MARCIL**  
No 73 rue des Inspecteurs  
3ème porte du carré Chaboillez

Courtier d'assurance contre le feu, représentant la compagnie WESTERN. Argent à prêter sur hypothèques. Collections de loyer spécialement.



## Amongst the Courts

## COURT MEMPHREMACOG, No. 902.

From the official report of the C. D. H. C. R. of this Court, we learn with pleasure that "it is in the best working order it has ever been since it was organised, the membership is slowly but steadily increasing, the F. S. reports are promptly made, and the work generally is carried on in a business like manner." Well, we see that the High Treasurer has been there. Keep on, brethren, attend to your meetings, and you will be sure to always rank amongst the "good Courts."

## COURT ST. BERNARD, No. 1401.

Welcome within our ranks is "Le Forestier," a long f-1t for want supplied. Our representation were prepared to indorse the scheme should it be brought upon them in Sherbrooke; our Court, with a membership of 47 members, gives "Le Forestier" their entire support.

High Treasurer Miller favored our Court with his presence, and by delivering a lecture on the history of the Order that was appreciated by all is manifested by the applause and hearty cheers rendered by members present. Come again Bro. Miller.

We had the honor and pleasure of beholding within our hall Quebec's Promising Rose. We know not to what Ontario's big Roses apply, but we are assured our Rose enlivens an audience, and brings to light sweet odors of forestry. Our Chief Ranger rightly suggests that our merchant members close their stores at eight p. m. meeting nights in order to give themselves and clerks an opportunity to attend meetings and take part in deliberations. Their presence are solicited.

An enthusiastic meeting took place February 18th, there being question of Forestry Law advanced and argued upon; this is as it should be, it brings up questions that induce members to study the Constitution thereby making members more familiar with their duties and infusing more enthusiasm in the Court.

**ARTHUR PELTIER**

Marchand-Tailleur

No 1837 RUE STE-CATHERINE

**Tailleur des Forestiers Royaux**

Chef de la Cour Ste-Hélène No 1019

**PRIX SPECIAUX POUR LES FORESTIERS**

SATISFACTION GARANTIE

## Echos des Cours

## COUR FULLUM, No 921.

Une des bonnes Cours du quartier Est de Montréal où l'hospitalité et les sentiments fraternels sont des plus sincères. Quoique peu nombreuse en membres, les séances de cette Cour sont des mieux suivies et sont des plus attrayantes.

Fait remarquable dans cette Cour, c'est que depuis sa fondation à ce jour, pas un seul de ses membres ne s'est trouvé suspendu.

Les confrères d'autres Cours, dans leurs pérégrinations nocturnes sont invités à passer quelques instants parmi les membres de la Cour Fullum où l'accueil le plus chaleureux leur sera fait.

A. B.

## COUR STE-HÉLÈNE, No 1019.

Ce n'est pas une sinécure que d'être officier de la Cour St-Hélène, seulement deux séances durant un an à laquelle il n'y a pas eu d'initiation, aussi voilà cette Cour avec 200 membres.

Il ne faut pas oublier que la Cour Ste-Hélène a remporté la bannière dans un concours et que plusieurs de ses membres assistent de temps à autre aux séances de la Cour Champlain et reviennent en se disant qu'un étendard irait fort bien avec leur bannière. Confrères de la Cour Ste-Hélène courage et profitez du moment que le Fort Champlain est gardé par une nouvelle garnison et ne vous arrêtez que lorsque la victoire sera complète.

F. C.

## COUR BELL, No 1023.

La séance du 23 janvier de cette Cour à laquelle assistait confrère Alf Beaujean, D. D. H. C. F., a été une des plus intéressantes et des mieux discutées qui ait eu lieu depuis longtemps.

Après l'installation des officiers qui a été conduite par le D. D. H. C. F., assisté de plusieurs membres d'autres Cours, confrère Alf Beaujean a annoncé la création prochaine d'un journal de langue française qui sera l'organe de l'O. I. F., en cette province. Cette nouvelle a causé une vive satisfaction; ce qui prouve l'urgence de la création de ce journal.

La Cour Bell a été fidèle à l'appel du Haut Chef Forestier, et par son énergie et sa persévérance a admis durant les trois mois écoulés vingt-un nouveaux membres, qui seront à n'en point douter de dignes propagateurs des principes de l'O. I. F.

A. B.

## COUR EVELINE, No 1159.

Composée presque exclusivement de marchands, de financiers et d'hommes de professions libérales, la Cour Eveline fait bonne figure dans l'Ordre, et la liste de ses membres compte des confrères tels que l'échevin Préfontaine; le chef Hughes; Lomer Gouin, avocat; Adolphe Brosseau, de la maison Brosseau et Cie; Octavien Rolland de la manufacture de papier Rolland; N. Beaudry, bijoutier; Armand Larue, marchand-tailleur; J. R. Bourdeau, marchand de fourrures; J. Kelly de la maison Kelly frères; L. Labrie, le financier de la maison Rolland et fils; etc., etc. Continuez confrères de la Cour Eveline à recruter des membres tels que ceux qui composent actuellement votre Cour et vous aurez puissamment contribué à la stabilité de notre Ordre.

F. C.

## COUR STE BRIGIDE, No 1398.

Fondée en octobre 1893, avec 18 membres, cette Cour grâce à l'énergie de ses officiers et surtout de son digne et sympathique médecin, confrère I. Laviolette, est arrivée à ce jour au chiffre de 98 membres et sur ce nombre 37 ont été initiés durant les trois premiers mois du concours de la Haute Cour de Québec.

Toute la Cour est enchantée de la bonne nouvelle qui lui a été communiquée tout dernièrement, savoir: la fondation par un syndicat d'entrepreneurs membres de l'Ordre, d'un journal en langue française qui sera l'organe de l'Ordre Indépendant des Forestiers de cette province.

A. B.

## COUR No 1775.

Une nouvelle Cour a été instituée jeudi soir, le 21 courant, par le Haut Chef Forestier Morin. Ont été élus officiers pour le terme:

Député de la Cour, Alf Lalonde; Chef Forestier, J. Valiquet; Vice-Chef Forestier, J. E. Bélanger; Ex-Chef Forestier, N. Liberté; Orateur, J. L. H. Marcil; Secrétaire-Archiviste, J. M. Z. D'Aoust; Secrétaire-Financier, Jos. Goyer; Trésorier, O. Lapointe; 1er Garde Forestier, A. St Onge; 2d Garde, C. Lafortune; Sentinelles, Chs. Legris et G. Sirois; Médecin-Examinateur, J. O. D'Aoust.

Un vote de reconnaissance et de remerciement fut donné en faveur de M. O. Lapointe, J. Valiquet et du docteur D'Aoust, pour leur dévouement et les services qu'ils ont rendus à l'organisation de cette Cour, et aussi au Haut Chef Forestier Morin, pour les soins qu'ils ont apportés à ses instructions.